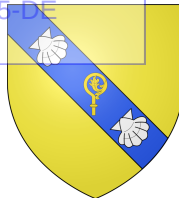


Date de transmission de l'acte: 03/04/2025

Date de reception de l'AR: 03/04/2025

062-216208694-DE_002_2025 DE

AGEDI



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
COMMUNE DE WAILLY

Séance du lundi 31 mars 2025

Délibération N° DE_002_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	12
Date de la convocation : 26/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente et un mars deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Mickaël AUDEGOND.

Présents : Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Didier LETERME, Colette NOURRY, Ingrid LORIDANT, Dominique LEFEBVRE, Franco GRACEFFA, Frédéric PONTHEUX, Jean-Marc CLABAUX, Gaëtane DELATTRE, Lydie NOIRET

Représentés : Gautier MOERMAN représenté par Didier LETERME

Absents et Excusés : Jérémy PRONIEZ, Nathalie BART, Martine CAPPON

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Gaëtane DELATTRE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Définition des taux d'imposition

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante que :

L'ensemble des taux d'imposition des taxes directes locales soient identiques à ceux de 2024 ;

Les taux d'imposition proposés pour 2025 sont les suivants :

- 36.44% pour le foncier non bâti ;
- 36.92% pour le foncier bâti ;
- 10.89% pour la taxe d'habitation ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de valider les taux d'imposition proposés pour 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
Mickaël AUDEGOND

DE_002_2025